

28/11/2023

E2023-004330



Cabinet Mme Céline Tellier

12 8 NOV. 2023

N°.....
Original.....
Copie.....



Madame Céline TELLIER
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la
Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Rue d'Harscamp, 22
B-5000 NAMUR

Arlon, le 24 novembre 2023

Madame la Ministre,

Concerne : PFAS sur sites industriels en province de Luxembourg

Nous nous permettons de vous écrire la présente dans le cadre de la problématique PFAS.

De la lecture de la carte interactive publiée sur le site du journal « Le Monde », il résulte que la province de Luxembourg est peu concernée par cette problématique.

Néanmoins, il apparaît également que les sites occupés par trois entreprises industrielles sont susceptibles d'être concernés, soit pour des contaminations présumées, soit pour des contaminations détectées.

Il s'agit du site des entreprises Burgo Ardennes à Arnoncourt, Ecore à Aubange et Euro-Locks à Bastogne.

Tous ces sites sont bien évidemment la propriété des entreprises concernées sans que IDELUX Développement ait le moindre droit de regard ou d'imposition de quelque nature que ce soit.

Toutefois, dans la mesure où le développement économique en province de Luxembourg est précisément l'objet social de notre Intercommunale, nous souhaiterions savoir si des mesures particulières, par exemple d'investigation, sont programmées ou en cours de réflexion.

Pourrions-nous dès lors vous demander de bien vouloir nous renseigner sur ce point ?

Nous vous en remercions déjà.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pièce jointe : Tableau des contaminations PFAS industrielles en province de Luxembourg telles que relevées sur la carte du journal Le Monde

Tableau des contaminations PFAS industrielles en Pdl telles que relevées sur la carte du journal "Le Monde"

Commune	Rouvroy	Virton	Aubange	Aubange	Aubange	Bastogne
Site	Harmoncourt - Site Burgo Ardenne	Burgo Ardenne	Dérivée - Rejet des eaux industrielles	Dérivée - Rejet des eaux industrielles	Site Ecore Belgium	Euro-Locks
Secteur	Fabrication de pâte à papier, papier et carton	Fabrication de pâte à papier, papier et carton	Traitement et revêtement des métaux	Traitement et revêtement des métaux	Traitement et élimination des déchets dangereux	Traitement et revêtement des métaux
Contamination	Présumée	Présumée	Détectée	Détectée	Présumée	Présumée
Type d'échantillon			au sol (2022)	Eaux usées (2023)		
Concentration de PFAS			15,700 ng/Kg	222,7 ng/L		
PFOS + PFOA			15,700 ng/Kg	13,8 ng/L		
PFOS						
PFNA				0,71 ng/L		
PFBS						
PFHxA				110 ng/L		
PFHxS				3,9 ng/L		
Autres				94,29 ng/L		
Norme française : 25 microgrammes/litre (soit 25 000 ng/L)				Dépassée		
Norme européenne pour l'eau potable : 100 ng/L						

Source : Forever Pollution Project - Diffusée sur le site de presse "Le Monde" - Publié le 23 février 2023 à 06h00, modifié le 30 juin 2023 à 13h11 « Polluants émergents » : explorez la carte d'Europe de la contamination par les PFAS. Contamination détectée : Chacun de ces sites a fait l'objet de prélèvements dans l'eau, dans les sols ou dans des organismes vivants, effectués par des équipes scientifiques et des agences environnementales entre 2003 et 2023. Ces mesures ont relevé la présence de PFAS à des doses égales ou supérieures à 10 nanogrammes par litre (ng/l).

Contamination présumée : Il s'agit de sites dont l'activité industrielle, exercée actuellement ou par le passé, est documentée comme à la fois utilisatrice et émettrice de PFAS. Les bases militaires, par exemple, sont de grandes utilisatrices de mousses anti-incendie « AFFF », qui contiennent des PFAS. Tout comme la fabrication de certains plastiques appelés fluoropolymères requiert l'emploi de PFAS. Si la contamination de ces sites est probable, aucun prélèvement dans l'environnement n'a été effectué pour le confirmer.

